

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **13 avril 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-04-090

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-091

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 MARS 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2015-04-092

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MARS 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par la conseillère Linda Thomas et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-093

5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2014

ATTENDU QUE le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l / s.r.l. a effectué l'audit du rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014 ;

ATTENDU les explications du maire et le résumé à ce sujet ;

ATTENDU QUE les états financiers sont déposés au présent conseil, chaque membre du conseil en ayant reçu copie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 préparés par le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l / s.r.l. Il est aussi résolu que le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l. / s.r.l. inscrive les états financiers sur SESAMM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-094

6. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2014 - RGMR

ATTENDU le dépôt du rapport financier 2014 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en faire l'adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le rapport financier 2014 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R2015-04-095

7. COGESAF – ADHÉSION 2015-2016

ATTENDU QUE l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins de la rivière Saint-François (COGESAF) est à renouveler pour l'année 2015-2016 ;

ATTENDU QU'en faisant l'adhésion au COGESAF, au coût de 50 \$ pour l'année 2015-2016, la municipalité contribue à un effort collectif pour le mieux-être de notre ressource d'eau ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean Parenteau, maire, est la personne déléguée au Cogesaf ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée de renouveler l'adhésion au COGESAF pour l'année 2015-2016 au coût de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-096

8. SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE 2015

ATTENDU la facture reçue de la Sécurité publique concernant les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 au montant de 120 902 \$;

ATTENDU QUE la facture est payable en deux versements de 60 451 \$ le 30 juin 2015 et le 31 octobre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les paiements de la facture 2015 pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 120 902 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-097

9. ENTENTE DE PARTAGE DE DROITS D'IMPOSITIONS C/S 2013 - ULVERTON

ATTENDU l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières avec la municipalité d'Ulverton devant être prise chaque année;

ATTENDU la résolution R2014-10-246 concernant le montant 2013 pour le partage des droits d'impositions de 8 552.73 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton demande de considérer les 12 387.35 tonnes de substances vendues à la Municipalité d'Ulverton dans le calcul ;

ATTENDU QU'en tenant compte des substances vendues à Ulverton, le montant pour 2013 est de 10 123.31\$;

ATTENDU QU'en 2011 l'entente avait pris en considération du tonnage acheté par la Municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QUE puisque l'entente de 2011 considérait le tonnage vendu à L'Avenir, le conseil peut considérer le tonnage vendu à Ulverton pour l'entente 2013 ;

ATTENDU QUE cette entente sera valide pour les substances de 2013 seulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accepter exceptionnellement la proposition de la Municipalité d'Ulverton pour 2013 seulement au montant de 10 123.31 \$. Il est aussi résolu que pour les années futures, le calcul établi lors de l'entente initiale soit respecté. Il est aussi résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières 2013.

Il est aussi résolu d'affecter le fonds des carrières/sablières du montant versé à la Municipalité d'Ulverton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-04-098

10. ENTENTE DE PARTAGE DE DROITS D'IMPOSITIONS C/S 2014 - ULVERTON

ATTENDU l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières avec la municipalité d'Ulverton devant être prise chaque année;

ATTENDU QUE le montant 2014 pour le partage des droits d'impositions est de 7 550.10 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire et la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières pour l'année 2014 et à faire le paiement de 7 550.10 \$.

Il est aussi résolu d'affecter le fonds des carrières/sablières du montant versé à la Municipalité d'Ulverton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-04-099

11. REMBOURSEMENT TROP PERÇU CLIENTS

ATTENDU QUE les clients suivants ont fait une demande de remboursement de trop-perçu de taxes :

Client #610	775.66 \$
Client #220	1 332.41 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le remboursement des clients #610 et #220 pour les versements de taxes municipales perçus en trop.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AVIS DE MOTION – RÉGL. 685-15 TARIFICATION CAMP DE JOUR

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Martin Bahl, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 685-15 relatif à la tarification du camp de jour 2015.

R 2015-04-100

13. AUTORISATION SIGNATURE – BAIL LOCATION 549 PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite louer le local situé au 549 rue Principale à Synaptik Média ;

ATTENDU la rédaction de la convention de bail par Therrien Couture avocats établissant le loyer annuel à 6 380 \$ pour la première année ainsi qu'un montant supplémentaire de 80 \$ par mois pour le service internet ;

ATTENDU QUE le bail est consenti pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} mai 2015 ;

ATTENDU QUE le loyer sera indexé annuellement de 1.5 % le 1^{er} mai de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de bail avec Synaptik Média Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-101

14. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234 757 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2015-04-102

15. ACHAT AVRIL 2015

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir
Demande d'achat pour avril 2015

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Bouteille de gaz de calibration de détecteur de gaz	220.00 \$	1	220.00 \$
02 220 00 725	Bottes-pantalons pour installations aux points d'eau	140.00 \$	2	280.00 \$
<u>Salle de formation de la caserne</u>				
02 220 00 670	Classeur mural 12 comp. pour documents et formulaires	125.00 \$	2	250.00 \$
<u>Prévention</u>				
02 220 00 670	Carte-mémoire 32 Gb pour appareil-photo	40.00 \$	1	40.00 \$
Total de la demande				790.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 790 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-103

16. EMBAUCHE - POMPIERS

ATTENDU QUE suite à la résolution R 2015-03-073 concernant l'ouverture de poste de pompier, deux candidats d'expériences ont été rencontrés ;

ATTENDU QUE M. Sébastien Desroches et M. David Giguère-Roy sont deux pompiers entièrement formés et disponibles pour toutes les tâches liées à l'emploi ;

ATTENDU QUE M. Luc Côté, directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité, recommande l'embauche de M. Desroches et de M. Giguère-Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de procéder à l'embauche de M. Sébastien Desroches et de M. David Giguère-Roy aux postes de pompiers. Il est aussi résolu que M. Desroches et M. Giguère-Roy soient soumis à une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2015-04-104

17. ADJUDICATION – MATÉRIEL DE RECHARGEMENT 2015

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'achat de matériel de rechargement ;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités soit Excavation Jean-Noël Francoeur Inc., Carrières PCM Inc. et Construction DJL Inc. dont les résultats sont les suivants :

	Excavation Jean-Noël Francoeur inc.	Carrières PCM Inc.	Construction DJL Inc.
Mg20-B tonnes métrique	8.49 \$	11.00 \$	9.75 \$
X 3 000 tonnes	25 470.00 \$	33 000.00 \$	29 250.00 \$
TPS	1 273.50 \$	1 650.00 \$	1 462.50 \$
TVQ	2 540.63 \$	3 291.75 \$	2 917.69 \$
Total	29 284.13 \$	37 941.75 \$	33 630.19 \$

ATTENDU QUE le cahier de charges spécifiait : *matériel de rechargement pierres concassées 0 ¾ Mg20-B*;

ATTENDU QUE seul le matériel soumis par Carrières PCM répond à ce critère ;

ATTENDU QU'une somme est prévue pour l'achat de matériel de rechargement pour le rechargement régulier via le poste budgétaire 02-320-00-621 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'octroyer le contrat de matériel de rechargement 2015 à Carrières PCM Inc pour de la pierre concassée 0 ¾ Mg20-B aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-105

18. ADJUDICATION – ABAT POUSSIÈRE 2015

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'achat d'abat poussière ;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités soit Calclo Inc., Somavrac C.C, Les Entreprises Bourget. Inc. et Multi Routes Inc. dont les résultats sont les suivants :

Calco Inc. (conforme)

Type de produit :	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.308 \$
Sous-total:	39 886.00 \$
TPS:	1994.30 \$
TVQ:	3 978.63 \$
Total:	45 858.93 \$

Somavrac C.C. Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.3095 \$
Sous-total:	40 080.25 \$
TPS:	2 004.01 \$
TVQ:	3 998.00 \$
Total:	46 082.26 \$

Les Entreprises Bourget Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.3121 \$
Sous-total:	40 416.95 \$
TPS:	2 020.85 \$
TVQ:	4 031.59 \$
Total:	46 469.39 \$

Multi Routes Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format:	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée:	129 500 litres
Taux / litre:	0.349
Sous-total:	45 195.50 \$
TPS:	2 259.78 \$
TVQ:	4 508.26 \$
Total:	51 963.54 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'octroyer le contrat d'abat poussière 2015 à la compagnie Calclo Inc. pour du chlorure de calcium à 35% au montant de 0.308 \$ le litre aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges *abat poussière 2015*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-106

19. BALAYAGE DE RUES - SOUMISSIONS

ATTENDU QUE les travaux de balayage des rues seront bientôt à effectuer ;

ATTENDU QU'une somme de 1 160 \$ est prévue au budget 2015 ;

ATTENDU QUE suite à des demandes de soumissions, Les Entreprises Clément Forcier a été retenu comme plus bas soumissionnaire au montant de 1 090 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire effectuer les travaux de balayage de rue par Les Entreprises Clément Forcier au coût de 1 090 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-107

20. APPROBATION CAHIER DE CHARGES - RAPIÉÇAGE

ATTENDU QUE des travaux de rapiéçage mécanisé sont prévus à l'entrée du 7e rang sur la route O'Brien, à l'entrée du 5^e rang sur la route McGivney, rue la route Boisvert, sur le chemin Allard, sur la route O'Brien ainsi que sur la route Demanche;

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Rapiéçage mécanisé 2015*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE la demande de soumission pour le rapiéçage mécanisé pour 2015 se fera sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Rapiéçage mécanisé 2015*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage mécanisé aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-108

21. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – PAVAGE CHEMIN ALLARD

ATTENDU QU'une copie du document "*Travaux routiers 2015 Chemin Allard*" préparé par WSP Canada Inc. est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite refaire le pavage d'une partie du chemin Allard équivalent à 1.7 kilomètres via le fonds des carrières/sablières ;

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée du règlement 623-08 intitulé «Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » ;

ATTENDU QUE l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales stipule que les sommes versées au fonds doivent être utilisées, soustraction faite de celles consacrées aux coûts d'administration du régime prévu, à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour le pavage du chemin Allard sur une distance de 1.7 kilomètre et d'utiliser le fonds réservé des carrières/sablières pour acquitter les coûts du pavage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-109

22. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – PAVAGE ROUTE O'BRIEN

ATTENDU QU'une copie du document "*Travaux routiers 2015 Route O'Brien*" préparé par WSP Canada Inc. est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite refaire le pavage d'une partie du chemin Allard équivalent à 850 mètres via l'aide financière du programme TECQ ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour le pavage de la route O'Brien sur une distance de 850 mètres et d'utiliser l'aide financière du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-110

23. ANNONCE REVUE PUBLIQUIP

ATTENDU la résolution R 2014-11-288 concernant la mise en vente de l'ancienne boîte quatre saisons au montant de 3 500 \$;

ATTENDU QUE Madame Vanier, inspectrice en voirie, recommande d'en faire l'annonce dans la revue Publiquip, au coût de 85.95 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire l'annonce de la vente de l'ancienne boîte quatre saisons au montant de 3 500 \$ dans la revue Publiquip au coût de 85.95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-111

24. FORMATION NIVELEUSE

ATTENDU QU'afin d'améliorer l'opération de la niveleuse, les employés de voirie souhaitent recevoir une formation de M. Paul Morin, opérateur de niveleuse ;

ATTENDU QUE M. Morin peut donner de la formation à un taux horaire de 25 \$ pour environ 16 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la formation d'opération de la niveleuse par M. Paul Morin pour un taux horaire de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-112

25. EMBAUCHE EMPLOYÉ PERMANENT

ATTENDU la résolution R 2014-12-323 concernant l'embauche de M. Jean-Guy Pepin au poste d'employé de voirie pour le déneigement ;

ATTENDU QUE Madame Vanier recommande l'embauche de M. Pepin comme employé permanent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de procéder à l'embauche de M. Jean-Guy Pepin à titre d'employé permanent. Il est aussi résolu que M. Pepin continue sa période de probation qui se termine le 8 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-113

26. APPEL DE CANDIDATURES – ENTRETIEN GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite ouvrir un poste d'entretien général afin de faire tous les menus travaux liés aux bâtisses et terrains municipaux ;

ATTENDU QUE le poste est permanent et d'environ 20 heures semaines selon les périodes ;

ATTENDU QUE le taux horaire est de 12 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire un appel de candidature pour le poste d'entretien général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2015-04-114

27. DÉMISSION DE M. OLIVIER PRÉCOURT

ATTENDU QUE Monsieur Olivier Précourt est à emploi de la Municipalité à titre de responsable des équipements des eaux usées ;

ATTENDU QUE Monsieur Précourt a remis sa démission à la Municipalité afin de devenir travailleur autonome ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter la démission de M. Olivier Précourt au poste de responsable des équipements des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-115

28. CONTRAT M. OLIVIER PRÉCOURT

ATTENDU la démission de M. Précourt afin de devenir travailleur autonome ;

ATTENDU l'offre de reçu de service de M. Précourt au taux horaire de 28 \$ de l'heure et de 0.42 \$ du kilomètre pour la gestion des installations des eaux usées pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE le nombre d'heures quotidiennes est estimé à environ 5 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'utiliser les services de M. Olivier Précourt pour environ 5 heures par semaine, au taux horaire de 28 \$ de l'heure et de 0.42 \$ du kilomètre pour la gestion des installations des eaux usées de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-116

29. ACHAT ALUN 2015

ATTENDU QUE Madame Isabelle Vanier, inspectrice en voirie, a dû faire l'achat d'alun pour les bassins des eaux usées pour l'année 2015 ;

ATTENDU la facture reçue de Produits Chimiques CCC Itée au montant de 3 137.95 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à payer la facture de Produits Chimiques CCC ltée au montant de 3 137.95 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-117

30. RIGD – DEMANDE RAMASSAGE, RECYCLAGE – PLASTIQUES (ENROBAGE BALLES)

ATTENDU QU'un des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 est de ramener, d'ici 2015 à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;

ATTENDU QUE notre municipalité en est une agricole qui utilise un fort tonnage de matière plastique (enrobage de balles et silos boudins) ;

ATTENDU QUE ces plastiques vont à l'enfouissement et constituent une matière très polluante ;

ATTENDU QUE l'enfouissement représente un coût de plus en plus élevé dans la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE dans d'autres régies ces matières sont recyclées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu de demander à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François d'inclure dans nos services, le ramassage et le recyclage des matières plastiques provenant des enrobages de balles et silos boudins. Il est aussi résolu d'envoyer une copie de cette résolution à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saluts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2015-04-118

31. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 15P DU

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Lucien Poirier en vue d'obtenir de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) l'autorisation d'utiliser une partie du lot 15P représentant une superficie de 5 000 m² à des fins autres que l'agriculture pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est le lot 15P du canton de Durham sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir dans la circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU QUE le lot est situé en zone agricole et que l'utilisation non agricole requiert l'autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE le terrain est adjacent à un îlot déstructuré ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir recommande la demande de Monsieur Lucien Poirier afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot 15P du cadastre du Durham d'une superficie de 5 000 m².

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-119

32. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 558P DU

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Mario Labelle et Madame Céline Samson en vue d'obtenir de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) l'autorisation d'utiliser une partie du lot 558P à des fins autres que l'agriculture afin de créer un site de paintball;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est le lot 558P du canton de Durham sur le territoire de la Municipalité de L'Avenir dans la circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU QUE le lot est situé en zone agricole et que l'utilisation non agricole requiert l'autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

ATTENDU QU'aucune installation fixe ne sera faite sur le terrain ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir recommande la demande de Monsieur Mario Labelle et Madame Céline Samson afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot 558P du cadastre du Durham afin de créer un site de paintball.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2015-04-120

33. PISTE CYCLABLE - AMÉNAGEMENT

ATTENDU que la piste cyclable est un atout majeur pour la Municipalité et qu'elle est de plus en plus populaire auprès de la population ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire de l'aménagement tel que gazonner et faire l'aménagement de vivaces sur les rives du grand Ruisseau et près des bancs et faire l'aménagement une aire de repos ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 4 000 \$ est nécessaire pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de rendre disponible un montant d'environ 4 000 \$ pour l'aménagement de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-04-121

34. APPEL DE CANDIDATURES – COORDONNATEUR EN LOISIR

ATTENDU la démission de Madame Mélanie Martin au poste de coordonnatrice de loisir ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire un appel de candidatures afin de remplacer Mme Martin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur en loisir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-122

35. APPEL DE CANDIDATURES - ANIMATEURS CAMP DE JOUR

ATTENDU la tenue du camp de jour pour l'été 2015 ;

ATTENDU QUE la municipalité devra faire l'embauche d'animateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de faire un appel de candidature pour des animateurs de camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-04-123

36. AUTORISATION FERMETURE DE RUE – PARADE ST-JEAN

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec la tenue, sur le site des Loisirs, de la Fête populaire de la St-Jean Baptiste organisée par le comité des loisirs de la municipalité le 24 juin prochain ;

ATTENDU QU'une variété d'activités en plein air sera offerte dans le cadre de cette fête ainsi qu'une parade sur la rue Principale et sur la route Boisvert ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser que pour la Fête de la St-Jean Baptiste, soit permis une parade circulant sur la rue Principale ainsi que la route Boisvert de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

GÉNÉRAL

VARIA

37. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mars 2015 est remis à tous les conseillers.

38. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-04-124

39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 56 minutes.**

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 mai 2015.

